Image not found or type unknown

Infiltration d'eau dans mur privatif depuis bac fleur d'un voisin

Par **Sebto95**, le **28/11/2013** à **16:17**

Bonjour,

Un des murs de notre copropriété est en limite de copropriété, et est présumé privatif sur la partie non adossé à la maison de notre voisin.

En appuie sur cette partie de notre mur présumée privative, le voisin à construit un bac à fleur en dur, sans paroi entre la terre que ce bac contient et notre mur en pierre.

De ce côté de l'immeuble, sur ce pignon en pierre, non ravalé , il y a 4 appartements, répartis sur 4 niveaux.
L'appartement situé au rez de chaussée à des problèmes d'humidité, avec de forte infiltration d'eau. Les autres appartements situés plus haut n'ont pas de problème d'humidité.

Ma question est simple: dans le cas ou le bac à fleur directement accolé à notre pignon est responsable de ces infiltrations, qui est responsable des dégâts d'humidité dans l'appartement? Comment prouver que ce bac est responsable des dégâts et comment prouver la responsabilité de chacun?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Sébastien FAVART

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés